



Associer les termes aux concepts

La terminologie utilisée par la communauté du développement de carrière pour décrire son travail est variée et diversifiée, autant au Canada que dans les autres territoires. De plus, il existe des variations dans le langage utilisé pour décrire les services et les systèmes au Canada qui relèvent du vaste éventail des services d'orientation professionnelle, des services d'emploi et des services liés au marché du travail. Ce document fournit des définitions cohérentes relativement aux termes que nous appliquerons à tous les livrables et aux documents de recherche pour l'initiative PPA. Nous nous appuyons sur des définitions fournies par des organismes importants du Canada et de l'étranger, et nous y avons ajouté des spécificités ou des adaptations supplémentaires pour refléter le contexte et les objectifs de notre initiative.

I Définitions

- Les **conseillers en orientation professionnelle** sont de plus en plus reconnus, ainsi que l'a constaté le CERIC¹, comme ayant un champ d'exercice particulier qui comprend des compétences spécialisées en orientation professionnelle. Nous utilisons l'expression « conseillers en orientation professionnelle » uniquement dans les cas où le titre est lié à des exigences précises en matière de formation et à un champ d'exercice particulier, surtout au Québec.
- Le **développement de carrière** est défini par le CERIC comme « un processus perpétuel de gestion de l'apprentissage, du travail, des loisirs et des périodes de transition dans le but de progresser vers un avenir choisi et qui évolue. » C'est la définition que nous avons adoptée tout au long des articles.
- Les **professionnels en développement de carrière ou professionnels en orientation professionnelle** sont définis par le CERIC comme des personnes qui renforcent la capacité des clients à prendre en charge leur propre développement de carrière, et ce, en les aidant à déterminer les ressources et à y accéder, et à assurer la planification et la gestion du développement de leur carrière. Conformément aux directives du CERIC, nous utilisons ces termes génériques pour désigner tous les fournisseurs de services directs dans le domaine du développement de carrière, y compris les spécialistes en développement de carrière, les spécialistes en perspectives de carrière, le personnel de soutien à l'emploi et les prospecteurs d'emplois. Lorsque nous utilisons l'expression « professionnels en orientation professionnelle », nous cherchons aussi à être précis en décrivant les contextes de service dont nous discutons, par exemple, si nous discutons des professionnels en orientation professionnelle qui travaillent dans le système des services d'emploi, nous précisons ce contexte au lieu d'utiliser uniquement l'expression générale « conseillers en orientation professionnelle. »
- L'**orientation professionnelle** est définie par le CERIC comme « un ensemble de services qui aident les personnes à gérer avec succès le développement de leur carrière. Il s'agit d'une expression inclusive qui a été utilisée pour décrire une gamme d'interventions, y compris l'éducation au choix de carrière et l'orientation professionnelle, qui aident les gens à passer d'une compréhension générale de la vie et du travail à une compréhension générale des options réalistes qui s'offrent à eux, relativement à la vie, à l'apprentissage et au travail. L'orientation professionnelle est souvent considérée pour intégrer les perspectives de carrières, l'éducation au choix de carrière et l'orientation professionnelle. Nous utilisons l'expression telle qu'elle est définie par le CERIC pour englober tous les services qui soutiennent les personnes dans leur développement de carrière, y compris les services qui sont communément désignés de plusieurs façons : les perspectives de carrières, les services d'orientation professionnelle, l'éducation au choix de carrière, l'orientation professionnelle ainsi que l'exploration et la planification de carrière.

¹ Le CERIC est un organisme caritatif voué à l'avancement du développement de carrière au Canada grâce à l'éducation et à la recherche en matière d'orientation professionnelle et de développement de carrière.

- **Services d'orientation professionnelle** est une expression générique qui englobe l'orientation professionnelle qui est offerte par les services d'emploi ainsi que par d'autres modes de prestation de services comme le système d'éducation (de la maternelle au secondaire) ou les établissements postsecondaires.
- La **gestion de carrière** est définie par le CERIC comme « un processus autogéré de planification de carrière qui dure toute la vie et qui est axé sur l'établissement d'objectifs personnels et sur l'élaboration de stratégies pour les atteindre. » À cela sont associées les **compétences en gestion de carrière**, qui sont vues comme « un éventail de compétences offrant aux personnes (et aux groupes) des moyens structurés de recueillir, d'analyser, de synthétiser et d'organiser des renseignements sur soi, sur l'éducation et sur le travail, ainsi que comme les compétences nécessaires pour prendre et pour mettre en œuvre des décisions et gérer les périodes de transition. »²
- Le **cheminement de carrière** est le processus selon lequel une personne trace un chemin pour son développement de carrière au sein d'une organisation particulière avec un employeur précis.
- L'expression « **cheminements de carrière** » fait référence à un concept général pour décrire le parcours d'apprentissage et d'emploi des personnes au cours de leur vie. Notre utilisation de l'expression « cheminements de carrière » est distincte de celle du modèle du programme de *Cheminements de carrière* qui met l'accent sur des diplômes postsecondaires cumulables et qui a été largement adopté et testé aux États-Unis.
- L'expression « **services d'emploi** » fait référence aux services financés par l'État offerts dans les provinces et dans les territoires canadiens qui sont financés principalement au moyen des ententes de transfert relatives au marché du travail, comme Emploi Ontario. Les services d'emploi ont tendance à se spécialiser dans les cas des personnes qui passent du chômage à un emploi. L'orientation professionnelle peut être proposée par l'intermédiaire de ces systèmes de services d'emploi; cependant, les services d'emploi peuvent également englober d'autres types de services. (Notez bien que les services d'orientation professionnelle et les services d'emploi sont parfois réunis en un seul ensemble de services (par exemple, « les services d'orientation professionnelle et d'emploi » ou « les services d'orientation professionnelle/d'emploi »).
- **Client ou utilisateur final** sont les termes que nous utilisons pour décrire les bénéficiaires des services d'emploi et d'orientation professionnelle.
- **Renseignements sur le marché du travail** : cette expression est utilisée pour surveiller et prévoir les tendances économiques, comme les prévisions sur les professions, les profils et les caractéristiques des professions, les caractéristiques salariales, les données démographiques ou les méthodes de recrutement. L'objectif des renseignements sur le marché du travail est d'offrir aux décideurs, des propriétaires d'entreprise aux travailleurs individuels en passant par les planificateurs gouvernementaux, la possibilité d'examiner des analyses ou d'y accéder, et ce, pour augmenter leur compréhension des conditions auxquelles ils font face.

² L'[Association européenne pour l'éducation internationale \(AEEI\)](#) est une organisation européenne qui aide les pays membres et la Commission européenne à coopérer sur l'orientation à long terme dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi.

- **Microprogramme** fait référence à une accréditation des acquis associée à une compétence ou à une aptitude particulière et pertinente. Les microprogrammes permettent une reconversion professionnelle rapide et augmentent le niveau d'éducation traditionnelle grâce à des cheminements vers des programmes postsecondaires réguliers.
- **Services de soutien** fait référence au soutien et aux services dont les personnes ont besoin avant, pendant ou après avoir bénéficié des services d'emploi ou d'orientation professionnelle, et qui les aident à réaliser leur plein potentiel.

